

## REGLEMENT

1 Le vide grenier est ouvert à **tous les particuliers** à condition de s'inscrire avant le 28 septembre 2024 à l'adresse ci-dessous :

- Le coupon réponse dûment rempli en y joignant une photocopie de la Carte d'Identité
- Le paiement par chèque à l'ordre du F.C. DRUSENHEIM à l'adresse ci-dessous

**Alain KELLER - 10 Rue des Saules - 67410 DRUSENHEIM**

(Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du 28 septembre 2024 et les emplacements définitivement réservés qu'à l'encaissement de la somme due)

2 L'installation des stands se déroulera le 29/09/2024 entre 5h30 et 7h00 afin de débiter la manifestation à 7h00. Les places non occupées à 7h00 ne pourront être remboursées.

3 Pour des raisons de sécurité l'accès et le départ dans l'enceinte du vide grenier ne pourra se faire qu'entre 05h30 et 7h00 du matin et le départ qu'à partir de 18h00. En dehors de ces horaires il est strictement interdit de quitter l'enceinte du vide grenier

4 Le prix est fixé à 15 € par 5 mètres linéaires

5 Marchandise concernées : **Articles d'occasions n'ayant pas été achetés dans le but d'être revendus.**

6 Le tenue des stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place est exclusivement réservée aux organisateurs.

7 Les animaux doivent être tenus en laisse

8 La vente d'armes blanches ou à percussion est interdite.

9 L'introduction de substances nocives et / ou explosives, l'utilisation de mécanismes dangereux, ou toute manifestation bruyante sont interdites.

10 Les organisateurs et le F.C.D. déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.

11 L'exposant s'engage à laisser l'endroit occupé dans le **même état de propreté** qu'il l'a reçu au plus tard le **29/09/2024 pour 18h00**

12 Ce règlement est déposé à la Mairie de DRUSENHEIM, qui avec les organisateurs seront seuls juges pour prendre les dispositions nécessaires.

**TOUT EXPOSANT S'ENGAGE A RESPECTER CETTE REGLEMENTATION**